



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°19 du 06/12/2022

Présents : MM MATHEY, MOSCATO, CHAMBON, JACQUET, RYMPEL, DOUHAY.

COURRIERS

Mail de GJBN du 05/12/2022 :

Concernant la décision du PV N°17.

La commission confirme la date et l'heure du match à jouer.

Mail de BUXY du 02/12/2022 :

Concernant sa rencontre du 04/12/2022.

Attendu qu'il y avait un lever de rideau à St Forgeot à 11h 30.

Attendu que St Forgeot n'avait pas donné son accord pour jouer ou reporter ce match.

L'équipe de BUXY ne s'étant pas déplacée, la commission donne match perdu par forfait non déclaré (0/3 moins 1 point).

Match retour à ST FORGEOT.

Amende : 90 €

Mail de LA CHAPELLE du 05/12/2022 :

Informant d'une erreur dans le score de la rencontre de D4.

Le nécessaire a été fait.

Mail de LA CHAPELLE du 05/12/2022 :

Concernant leur rencontre de Coupe du 11/12/2022

La commission reporte la rencontre au 5/02/2023.

La commission rappelle que la feuille de match doit être vérifiée par toutes les parties concernées avant signature.

CHAMPIONNATS SENIORS

Concernant les terrains impraticables, les clubs sont invités à consulter leur espace FootClub

Match N° 24824074 D3F FLACE 2 – HURIGNY 1 du 04/12/2022

Forfait non déclaré dans les délais de FLACE, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Amende : 90 € à FLACE

Match N° 24824077 D3F MACON TURQUE 2 – LA ROCHE VINEUSE 2 du 04/12/2022

Forfait non déclaré dans les délais de LA ROCHE VINEUSE 2, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Match retour à MACON TURQUE

Amende : 90 € à LA ROCHE VINEUSE 2

Match N°25010168 RCBS 3 - CHAMPFORGEUIL 2 D4 C du 04/12/2022

Forfait non déclaré dans les délais de CHAMPFORGEUIL 2, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Match retour à RCBS

Amende : 90 € à CHAMPFORGEUIL 2

Match N° 24822161 D3D NEUVY 2 – MONTCHANIN 3 du 04/12/2022

Match arrêté à la 38^{ème} minute suite une insuffisance de joueur.

La commission donne match perdu à MONTCHANIN, suite à manque de joueur score acquis sur le terrain (0/4).

Match N° 24783857 D1A CRISSEY 1 – LA ROCHE VINEUSE 1 du 04/12/2022.

Attendu que le club de CRISSEY a téléphoné à l'arbitre et au délégué après 10 heures de ne pas se déplacer, alors que le règlement stipule qu'il doit être averti avant 10 heures,

Attendu qu'à ce jour la commission n'est pas en possession de l'arrêté municipal.

Attendu que le club de CRISSEY possède un terrain de repli,

La commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à CRISSEY.

Amende : 40 € à CRISSEY.

Match N° 24816868 D3B EPERVANS 2 – SEVREY 1 du 04/12/2022

Attendu que le club de SEVREY a proposé l'inversion du match (voir PV N° 5 du 5/09/2022), et au regard des pièces versées au dossier, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Amende : 40 € à EPERVANS 2

CHAMPIONNATS JEUNES

Concernant les terrains impraticables, les clubs sont invités à consulter leur espace FootClub

Match N°25026720 U18 D1B PARAY USC/ LOUHANS CUISEAUX du 3/12/2022

La commission reporte le match le 10/12/2022.

Les accédants devant être transmis le 12/12/2022 à la Ligue.

Match N° 25097462 U18 D2C SGPB - CHAGNY du 03/12/2022

Forfait non déclaré dans les délais de CHAGNY, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Amende : 60 €

Match N° 25123791 U18 D2A TMF - DEMIGNY du 03/12/2022

Forfait déclaré dans les délais de DEMIGNY, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Amende : 30 €

Match N° 25107132 U15 D3C MACON JS – SENNECEY LE GRAND du 03/12/2022

Forfait non déclaré dans les délais de SENNECEY le GRAND, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point.

Amende : 60 €

Le Président

Jean Paul MATHEY

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football